



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-5

Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biber et les conjoints GASPARD-HEIDERSCHIED

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 386/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biber, partie acquéreuse, d'une part et Madame Jeanne Alice GASPARD de Wecker-Gare, Monsieur Luc HEIDERSCHIED de Wecker-Gare et Monsieur Guy Raymond HEIDERSCHIED d'Oberdonven, parties vendeuses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biber, section C de Biber, numéro 660/6813, lieu-dit « Garerstrooss », place voirie, d'une surface de 4 centiares ;

Considérant que la vente s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir le réaménagement de la rue « Garerstrooss » à Wecker-Gare;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

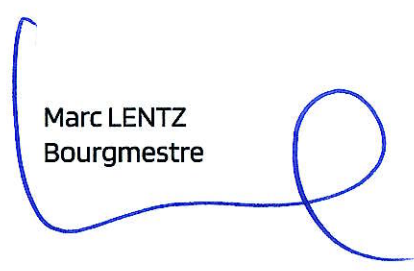
DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de vente n° 386/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biber, partie acquéreuse, d'une part et Madame Jeanne Alice GASPARD de Wecker-Gare, Monsieur Luc HEIDERSCHIED de Wecker-Gare et Monsieur Guy Raymond HEIDERSCHIED d'Oberdonven, parties vendeuses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biber, section C de Biber, numéro 660/6813, lieu-dit « Garerstrooss », place voirie, d'une surface de 4 centiares.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biver, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

